



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2362

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique et Grains de Sel dans le cadre de l'exposition RVB (avril – septembre 2023)

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2362 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE
ENTRE LA VILLE DE LYON-MUSEE DE L'IMPRIMERIE ET
DE LA COMMUNICATION GRAPHIQUE ET GRAINS DE
SEL DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION RVB (AVRIL-
SEPTEMBRE 2023) (DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Du 7 avril au 3 septembre 2023 le musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique présentera l'exposition « RVB », pour *Rouge, Vert, Bleu*. Il s'agira notamment de montrer la fabrication des couleurs et leurs places historiques et esthétiques dans la société, en écho au travail de trois artistes majeurs : Stephen King, pour le rouge, Véronèse pour le vert et Maggie Nelson pour le bleu, et son livre *Bleuets*.

Cette exposition sera également l'occasion d'échanger avec le musée de l'Imprimerie de Leipzig, qui proposera une exposition « RGB » pour *Röt, Grün, Blau*, à Leipzig de décembre 2023 à mars 2024. Cette programmation croisée permettra de faire dialoguer des œuvres des collections des deux établissements et de présenter le travail d'artistes locaux ou en résidence à Leipzig et à Lyon afin de composer un panorama graphique local et contemporain célébrant l'impression en couleurs d'aujourd'hui.

A travers cette nouvelle exposition, le musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique poursuit son ambition de proposer un musée ouvert au grand public, aux étudiants et aux professionnels mais également d'encourager la venue régulière d'un public plus familial et plus jeune, le tout par une mise en jeu continue de ses espaces et de ses formats culturels.

Afin de soutenir le développement des publics du musée, *Grains de sel*, le mensuel et site de référence pour les parents d'enfants de 3 à 12 ans, a proposé à la Ville de Lyon/Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique de parrainer l'exposition *RVB* selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
<p>GRAINS DE SEL</p>	<p>Annnonce de l'exposition temporaire RVB</p> <ul style="list-style-type: none"> - demi-page dans le numéro d'avril, date de parution jeudi 6 avril ; valorisation : 800€HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun) - parution dans la newsletter spécial bons plans vacances de printemps le 7 avril ; valorisation : 600€HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun) - mise en place de deux jeux concours sur les réseaux sociaux en avril 2023 ; Valorisation : 400€HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun) - demi-page dans le numéro double de juillet - août, date de parution jeudi 6 juillet ; valorisation : 800€ HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun) - parution dans la newsletter spécial bons plans vacances d'été le 7 juillet ; valorisation : 600€ HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun) - mise en place de deux jeux concours sur les réseaux sociaux en juillet 2023 Valorisation : 400€ HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun) 	<p>Dans le cadre de l'exposition RVB</p> <ul style="list-style-type: none"> - mention du logo/nom du parrain sur affiches 120x160cm : 500 exemplaires ; - mention du logo/nom du parrain sur affiches 40x60cm : 500 exemplaires ; - mention du logo/nom du parrain sur flyers de l'exposition : 2500 exemplaires ; - mention du parrain avec hyperlink dans la newsletter du musée du mois d'avril 2023 envoyée à 40 000 destinataires ; <p>Valorisation : 3504 €HT soumis à TVA</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9 billets d'entrée individuelle au prix public unitaire de 8 €pour l'exposition au bénéfice des lecteurs et lectrices de Grains de sel (une liste nominative sera adressée par le parrain au musée). <p>Valorisation à 72 €non soumis à TVA</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 places adultes et deux places enfants pour une visite ludique de l'exposition RVB au prix public de 11 €adulte et 1€enfant au bénéfice des lecteurs et lectrices de Grains de sel (une liste nominative sera adressée par le parrain au musée). <p>Valorisation à 24 €non soumis à TVA</p>
	<p><u>Valorisation totale de l'apport du parrain : 3600 € HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>	<p><u>Valorisation totale des contreparties consenties par la ville de Lyon : 3600 €HT (dont 3504 € soumis à TVA dans les conditions de droit commun, 96€non soumis à TVA).</u></p>

Le parrainage est formalisé dans la convention ci-après annexée.

Vu ladite convention ;

Oui l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de parrainage susvisée établie entre la Ville de Lyon/ Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique et Grains de sel est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.

- 3- Les dépenses correspondantes, soit 3600 € (soumis à TVA dans les conditions de droit commun) seront imputées au budget 2023, Programme : EXPOMH opération : COULEURS nature 6231, fonction 314.
- 4- Les recettes correspondantes, soit 3600 €(dont 3 504 €soumis à TVA et 96 €nets de TVA) seront imputées au budget 2023 Programme : EXPOMH opération : COULEURS nature 7062,7088 fonction 314.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET